



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 1 mars 2024

**Objet : Question parlementaire n° 320 du 12 février 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen
concernant « Statut du personnel des CFL ».**

Madame la Ministre,

En date du 12 février 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

De Minister fir Wunnengsbau
a Landesplanung,
(s.) Claude Meisch